

# TIR DU GROUPEMENT DES 4 DISTRICTS DU CENTRE 2025 (GT4DC)

5, 6, 12 et 13 septembre 2025

## Plan de tir à 300 m

### Passe « EXERCICE »

**Rachats** Illimités  
**Arme** Toutes les armes  
**Champ des points** Cible A 10  
**Nombre de coups** 5 coups ccp, interruption à volonté  
**Finance** Fr. 5.- (munition comprise)  
**Distinction** Aucune  
**Dispositions spéciales** Une passe peut être interrompue à volonté  
Libre passage à toutes les cibles

### Passe « SECTION »

**Dispositions générales** Cette passe est obligatoire pour tous les participants  
**Arme** Toutes les armes  
**Champ des points** Cible A 10  
**Nombre de coups** 10, soit 6 coups cpc, 4 coups en série  
**Position** Selon dispositions générales et règlement  
**Finance individuelle** Fr. 19.- (munition comprise)  
**Distinction individuelle** Voir dispositions générales

	<b>Distinction pour</b>	<b>E/S</b>	<b>J/V</b>	<b>JJ/SV</b>
<b>Cat A</b>	Arme libre & fusil standard	<b>89</b>	<b>87</b>	<b>86</b>
<b>Cat D</b>	Fass 57/03 & Mousqueton	<b>86</b>	<b>84</b>	<b>83</b>
<b>Cat E</b>	Fass 90 & Fass 57/02	<b>84</b>	<b>82</b>	<b>81</b>

**Répartition individuelle** Aucune  
**Rachat** Aucun  
**Classement individuel** Selon règlement des 4 Districts du Centre  
**Classement des sections** Selon le Règlement ci-après

## RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SECTIONS

### 1. SECTIONS MEMBRES DU GT4DC (Groupement de Tir des 4 Districts du Centre)

- Finance d'inscription                   Aucune
- Répartition                               Aucune
- Calcul du résultat de section Selon Règlement du Tir Challenge des 4 Districts
- Classement et challenges       Selon Règlement du Tir Challenge des 4 Districts

#### - Calcul du résultat de section

- *Résultats obligatoires*

**Sont pris en compte comme résultats obligatoires, (catégorie 1 GT4DC 10 tireurs, catégorie 2 GT4DC 7 tireurs) le 50% du nombre total des participants par section sans les juniors (JJ et J) mais au minimum le nombre de résultats obligatoires. Les résultats obtenus en sus des résultats obligatoires sont considérés comme résultats non obligatoires.**

- *Calcul du résultat*

Pour effectuer le calcul du résultat de section, on tient compte des meilleurs résultats du palmarès individuel de la passe Section. Le résultat de chaque section s'obtient comme suit :

- au total des résultats obligatoires, on ajoute le 1% du total des résultats non obligatoires ;
- cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires.

En cas d'égalité, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.

#### - Sections hors Groupement classement honorifique

Toutes les sections concourent dans la même catégorie.

Minimum 8 tireurs

- Finance d'inscription                   Aucune

### Passe « RÉPARTITION »

<b>Rachat</b>	Aucun
<b>Arme</b>	Toutes les armes
<b>Champ des points</b>	Cible A10
<b>Nombre de coups</b>	6 coups cpc
<b>Position</b>	Selon prescriptions particulières
<b>Prix de la passe</b>	Fr. 18.- munition comprise
<b>Distinction</b>	Aucune

**Classement** Total de la passe, coups profonds, mouches (+), âge : JJ, J, SV, V, E

### **Répartition immédiate**

<b>Points</b>	<b>Cat A</b>	<b>Cat D</b>	<b>Cat E</b>
<b>60</b>	<b>80.-</b>	<b>85.-</b>	<b>90.-</b>
<b>59</b>	<b>35.-</b>	<b>40.-</b>	<b>45.-</b>
<b>58</b>	<b>20.-</b>	<b>30.-</b>	<b>35.-</b>
<b>57</b>	<b>15.-</b>	<b>24.-</b>	<b>28.-</b>
<b>56</b>	<b>10.-</b>	<b>18.-</b>	<b>22.-</b>
<b>55</b>	<b>8.-</b>	<b>12.-</b>	<b>17.-</b>
<b>54</b>		<b>8.-</b>	<b>12.-</b>
<b>53</b>		<b>5.-</b>	<b>8.-</b>
<b>52</b>			<b>5.-</b>

### Passe « Beulet »

<b>Rachat</b>	Aucun
<b>Arme</b>	Toutes les armes
<b>Champ des points</b>	Cible A10
<b>Nombre de coups</b>	3 coups cpc, 3 coups en série
<b>Position</b>	Selon prescriptions particulières
<b>Prix de la passe</b>	Fr. 18.- munition comprise
<b>Distinction ou rappel</b>	Voire dispositions générales

	<b>Distinction pour</b>	<b>E/S</b>	<b>J/V</b>	<b>JJ/SV</b>
<b>Cat A</b>	Arme libre & fusil standard	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>52</b>
<b>Cat D</b>	Fass 57/03 & Mousqueton	<b>52</b>	<b>51</b>	<b>50</b>
<b>Cat E</b>	Fass 90 & Fass 57/02	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>49</b>

**Classement** Total de la passe, coups profonds, mouches (+), âge : JJ, J, SV, V, E  
**Répartition ultérieure** 65% du produit des passes aux 50% des tireurs  
(Prix en espèces ou don en nature)

## **Passe « ART- GROUPE »**

<b>Rachat</b>	Aucun
<b>Arme</b>	Toutes les armes
<b>Champ des points</b>	Cible A100
<b>Nombre de coups</b>	5 coups cpc
<b>Position</b>	Selon dispositions générales et règlement
<b>Prix de la passe</b>	Fr. 18.- (munition comprise)
<b>Distinction</b>	Voir dispositions générales

	<b>Distinction pour</b>	<b>E/S</b>	<b>J/V</b>	<b>JJ/SV</b>
<b>Cat A</b>	Arme libre & fusil standard	<b>440</b>	<b>430</b>	<b>425</b>
<b>Cat D</b>	Fass 57/03 & Mousqueton	<b>420</b>	<b>410</b>	<b>405</b>
<b>Cat E</b>	Fass 90 & Fass 57/02	<b>405</b>	<b>395</b>	<b>390</b>

<b>Classement</b>	Total de la passe, coups profonds, âge : JJ, J, SV, V, E
<b>Répartition ultérieure</b>	65% du produit des passes aux 50% des tireurs (Prix en espèces ou don en nature)
<b>Classement des groupes</b>	A l'addition des 4 résultats obligatoires de la passe ART-GROUPE En cas d'égalité, appui par : <u>Le plus haut résultat individuel, puis les coups profonds du groupe</u>
<b>Finance du Groupe</b>	Fr. 40.- Voir dispositions générales

# DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

<b>ORGANISATION</b>	Société de tir « STSB »
<b>LIEU</b>	Stand de tir Beulet à Saint-Léonard
<b>GENRE DE TIR</b>	Concours des sections du Groupement et hors Groupement, concours de groupes et concours individuel à 300m
<b>DATES DES TIRS</b>	Vendredi 5 septembre 2025 de 17h00 à 20h00 Samedi 6 septembre 2025 de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 Vendredi 12 septembre 2025 de 17h00 à 20h00 Samedi 13 septembre 2025 de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
<b>DROIT DE PARTICIPATION</b>	Les groupes et tireurs des sections affiliées à la FST <b>La licence FST est obligatoire pour tous les tireurs (euses)</b>
<b>INSCRIPTIONS</b>	A envoyer <b><u>jusqu'au 9 août 2025</u></b> chez :  Tir du Groupement des 4 Districts du Centre Diane Dayer Rue Principale 41 1987 Hérémece Mobile : 079 471 55 85 ou par mail : <a href="mailto:diane.dayer@bluewin.ch">diane.dayer@bluewin.ch</a>  (Avec l'âge : jour-mois-année de chaque participant et numéro de licence) Les inscriptions peuvent également se faire sur place.  Lors de l'inscription, <b>veuillez SVP joindre un bulletin de versement ainsi que l'adresse exacte du responsable des groupes et des sections afin que des prix éventuels puissent y être versés.</b> <i>Ceci facilitera grandement le travail des organisateurs. Merci.</i>
<b>SITE INTERNET</b>	<a href="http://www.tir4districts.ch">www.tir4districts.ch</a>
<b>RANGEURS</b>	21 coups donnent droit à un rangeur de 15 minutes. Les réservations seront prises en considération selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.
<b>MUTATIONS</b>	Tout tireur inscrit mais empêché, peut être remplacé par un autre tireur de la même société.
<b>TIREURS</b>	Les tireurs ne pourront figurer que dans un seul groupe et une seule catégorie
<b>FORMATION DE GROUPE</b>	<b>Cat. A = Toutes les armes</b> <b>Cat. D = Armes d'ordonnances</b> (Fass90, Fass57/02, Fass57/03 et Mousqueton) 4 tireurs de la même société forment un groupe. Chaque société peut inscrire plusieurs groupes. Lors de l'inscription, la liste nominative des tireurs du groupe doit être déposée avant que le premier tireur du groupe ait tiré.
<b>TIREUR INDIVIDUEL</b>	Les tireurs individuels sont les bienvenus.

<b>CATÉGORIE D'ÂGE</b>	Selon règlement de la FST
<b>CATÉGORIE D'ARMES</b>	<b>A, D et E</b>
<b>POSITION</b>	Selon les règles Rtsp de la FST en vigueur
<b>SECURITÉ</b>	Toutes les armes pourront être contrôlées. A l'intérieur du stand, elles devront se trouver en main des concurrents ou au râtelier, assurées, culasses ouvertes sans magasin et en aucun cas dans une valise ou dans un sac. Aucune arme ne sera autorisée à la cantine. Une amende pourrait être appliquée en cas de non-respect de ces règles. <b>Merci de votre compréhension et de votre collaboration à la sécurité.</b>
<b>ARMES- DERANGEMENTS</b>	Le tireur est responsable des dérangements de son arme, à l'exception des ruptures de matériel.
<b>MUNITION</b>	Elle est comprise dans le prix des passes et est délivrée sur place. Il est formellement interdit de tirer de la munition autre que celle délivrée sur la place de tir par les organisateurs (GP11 et GP90) Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.
<b>LIVRET DE TIR</b>	Obligatoire au prix de Fr. 12.- Il est gratuit pour les J et les JJ.
<b>PASSE SECTION</b>	La passe section est <b>obligatoire pour tous les participants.</b>
<b>FINANCE DE SECTION</b>	Aucune pour les sections du GT4DC Aucune pour les sections « Hors Groupement » du (GT4DC)
<b>PAIEMENT</b>	Paiement sur le compte Banque Raiffeisen Sion et Région  IBAN : CH92 8080 8002 6699 6457 6  Société de tir « Société de tir sportif du Beulet » Route de Chenevières 121 1958 Uvrier  <b>Afin d'éviter des malentendus, nous vous prions de vous munir d'une preuve de votre paiement et de votre licence.</b>
<b>PRIX DE GROUPE</b>	100% de la finance d'inscription aux 50% des groupes classés dans chaque catégorie : <b>A / D.</b> <b>1er Prix : Fr. 100.- au minimum en espèces ou don en nature pour chaque catégorie. Minimum 5 groupes.</b>
<b>PRIX DE SECTION</b>	Voir « Règlement du concours de section » dans ce plan de tir.

## **ROI DU TIR**

**Prix au minimum aux 4 premiers de la catégorie A**  
**Prix au minimum aux 4 premiers de la catégorie D**  
**Prix au minimum aux 4 premiers de la catégorie E**

**Minimum Fr. 100.- en espèce ou en nature pour chaque catégorie**  
**(minimum 15 participants par catégorie)**

A l'addition des résultats des passes « **Section** » + « **STSB** »  
+ « **Répartition** » + **10% de la passe « Art-Groupe »**.

En cas d'égalité, appui par :

la passe « Art-Groupe », puis par la passe « Répartition », puis par  
la passe « **STSB** », puis la passe « Section » et enfin par l'âge :

JJ, J, SV, V, E/S

### **1ère Dame catégorie A**

Prix en espèces ou en nature

### **1ère Dame catégorie D/E**

A l'addition des résultats des passes « **Section** » + « **STSB** »  
+ « **Répartition** » + **10% de la passe « Art-Groupe »**.

En cas d'égalité, appui par :

la passe « Art-Groupe », puis par la passe « Répartition », puis par  
la passe « **STSB** », puis la passe « Section » et enfin par l'âge :

JJ, J, SV, V, E/S

### **Roi du tir juniors A**

Prix en espèces ou en nature

### **Roi du tir juniors D/E**

À l'addition des résultats des passes « **Section** » + « **STSB** »  
Prix aux 3 premiers (min. 5 tireurs)

## **DISTINCTION**

Le tireur n'a droit qu'à une seule distinction. S'il obtient 3 fois le  
résultat de la distinction, il recevra un rappel. Il peut être délivré en  
lieu et place de la distinction, une carte-couronne d'une valeur de  
Fr. 10.- pour une distinction simple, et Fr. 12.- pour une distinction  
triple.

## **RÉPARTITION IMMEDIATE**

Dans la mesure où les répartitions immédiates n'atteignent pas le  
65% du produit des passes, la différence est attribuée au concours  
de groupes.

Les distinctions (dans la mesure des stocks disponibles), les cartes-  
couronnes et les répartitions immédiates sont à retirer sur place pendant  
la durée du tir.

**Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération.**

## **RÉSULTATS**

Les répartitions ultérieures seront adressées directement  
aux chefs de groupes et sections pour les sociétés Hors-Groupement ;  
pour les sociétés du GT4DC, elles seront distribuées avec les prix  
spéciaux lors de l'assemblée générale du GT4DC.

## **DISTRIBUTION DES PRIX**

Lors de l'assemblée générale du GT4DC, sur convocation aux personnes  
concernées.

## **DISPOSITIONS FINALES**

Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir.  
Les règles RTSp de la FST et du GT4DC seront appliquées pour tout ce  
qui n'est pas prévu dans ce plan de tir.  
Les réclamations éventuelles devront être présentées au plus tard  
1 heure après la fin des tirs auprès du comité d'organisation.

**RESTAURATION**

Possibilité de restauration chaude (grillades et raclettes) ou froide tous les jours sur la place de tir

**APPROBATION**

**Pour le comité d'organisation :** Saint-Léonard, le 05.02.2025

Le responsable du plan de tir :

Zufferey Paul-André

**Pour la FSVT :**

Vionnaz, le 28.04.2024

Le chef des tirs libres



Jérôme Guérin